

LA GAZETTE DU MAS DIEU # 4

L'écologie est un sport de Combat !



LA CENSURE ÉRIGÉE EN MODE DE FONCTIONNEMENT

En censurant les 10 maigres lignes dédiées à l'opposition municipale dans le magazine de la commune, nous avons atteint un sommet. Les méthodes appliquées par notre Maire commencent à prendre un virage pathétique, pour ne pas dire pathologique.

Censure en empruntant 1,6 Millions d'euros comme avance de subvention, sans partager aucun justificatif à ce jour.

Censure en ne venant pas rencontrer les membres de Macondo pour discuter sur site des possibilités de sortie de crise de manière apaisée. Censure en refusant la médiation proposée par le tribunal administratif.

Censure d'un débat citoyen sur le projet de cave coopérative qui va coûter 7 Millions d'euros, endetter la ville sur 20 ans sans avoir réalisé la moindre consultation de la population.

Censure de son propre camp en baillonnant une équipe municipale qui ne démerite pas, qui ne manque pourtant pas d'idées et de propositions.

Montarnaud a doublé sa population en 20 ans, il est normal de créer de nouvelles infrastructures pour répondre aux besoins de ses habitants. Le problème n'est pas l'intention, mais bien la méthode qui tournerait au simple ridicule si ce n'était pas de notre argent dont il est question.

Tout n'est que conflit ou passage en force, pourquoi ?

Dans un petit village paisible comme le nôtre, tout cela est-il bien nécessaire ?

Vous verrez dans cette gazette les conséquences de tout décider tout seul : c'est un city-stade qui coûte deux fois le prix normal, c'est 350 000 € donnés à OREMARINE sans explication, c'est une cave coopérative qui coûte une fortune en investissement sans avoir prévu un centime pour son fonctionnement futur.

Ce mandat n'est au final qu'une énorme confusion entre projet personnel porté aux forceps et intérêt général des Montarnéens.

Notre démocratie est malade à tous les étages, notre pays est en crise budgétaire inédite, le vivre ensemble est chaque jour chahuté ... n'y a t'il pas une voie plus apaisée ?

Un mandat de Maire n'est pas une carte blanche à toutes les folies, surtout lorsqu'il s'agit d'hypothéquer l'avenir du village sur une période aussi longue.

Nous tenterons dans les prochaines pages de vous donner l'envers des méthodes portées par l'ubris d'un Maire d'un autre siècle, l'envers d'une gestion des deniers publics plus qu'approximative, l'envers de ces décisions unilatérales qui se transforment sur le terrain en tragédie humaine.

37 EMPLOIS DÉTRUISTS

On pourrait vous parler de Roman PELLEGRIN, un enfant de Montarnaud, embauché en insertion chez Ecossec qui va être licencié. On pourrait vous parler de Nathalie, une mère ayant encore des enfants à charge, la coordinatrice de Macondo, qui est retombé dans la précarité du chômage à 57 ans, à la fermeture de la coopérative. On pourrait vous parler de Mathilde, une Montarnéenne qui avait monté une Scop de Tiny House et embauché 3 jeunes sans diplôme formés dans l'école de la transition ... 5 gazettes ne suffiraient pas pour raconter les souffrances infligées à tous ces travailleur.euse.s.

Peut-être que si le Maire avait pris une heure pour venir les rencontrer il aurait compris le mal qu'il faisait. Quelle lacheté de ne jamais être venu écouter les conséquences de ses actes, ne jamais les avoir regardé en face.

Les 27 emplois détruits à Macondo, les 5 des mariages, les 3 des agriculteurs, les 2 de tropikal pizza avaient construit leur outil de travail à la sueur de leur front et la corne de leurs mains. Le quotidien des artisans démarre tôt le matin et fini tard le soir, avec peu de vacances et peu de weekend.

Leur crime ? S'être trouvé sur le chemin de l'ambition d'un Maire du désordre, d'un Maire qui a confondu autorité et légitimité, qui n'a aucune idée de l'investissement nécessaire pour créer son outil de travail.

Nous n'arrivons pas à nous résigner, à laisser ce monarque tout détruire sans jugement, sans raison, sans discussion. Si ces méthodes vous révoltent vous aussi, nous vous invitons à signer la pétition en dernière page.

TRIBUNE LIBRE

DENIS TERRAILLON

Quand on m'a demandé si je voulais bien écrire un article pour présenter ce que je sais du projet de la cave coopérative je savais que je m'engageais sur un chemin difficile. D'abord parce qu'il y a de multiples versions, ensuite parce que l'historique des faits et décisions municipales démontre malheureusement incohérence, hésitations et approximations.

Je suis élu de Montarnaud jusqu'en 2026, nous avons déjà engagé 1,6 millions d'euros pour un projet évalué à 7,0 M€ TTC par le maire (sans compter l'achat du terrain pour 0,8 M€) ! Ce projet « démesuré » et « hors de prix » pour une petite commune comme Montarnaud est en sursis faute de subvention.

C'est mon opinion, c'est l'opinion des élus des communes avoisinantes que j'ai rencontrés, cependant je vous invite à vous faire la vôtre sachant que tous les éléments cités dans le texte ci-dessous proviennent des comptes rendus des conseils municipaux, des bulletins municipaux ou du PLU. De ce fait ils sont facilement vérifiables et peu contestables par le maire...

Un peu d'histoire.

Juin 2018 version 1 : le PLU est modifié pour permettre à un promoteur de réaliser 12 lots pour maisons individuelles, 10 logements au sein de la cave, 1 macro-lot commerce et bureaux, 1 médiathèque. Aussitôt contesté par l'association citoyenne de Montarnaud ce projet est bloqué.

Janvier 2021 version 2 : un projet alternatif est présenté par la nouvelle équipe municipale après consultation des associations et partenaires. Il prévoit la réhabilitation complète du bâtiment pour accueillir de nombreux services sur 3 niveaux (3000 m²) : médiathèque, école de danse, école de musique, école de cirque, centre de rencontre et d'activité, mairie, tiers lieu, salles des fêtes, coworking. Il renonce aussi aux logements et aux commerces, bureaux... Ce projet sera conforté par 2 décisions

Avril 2022 : Approbation de la modification du PLU, (sans observation par la Préfecture) pour valoriser et restructurer le site de l'ancienne cave coopérative sur la base du projet ci-dessus + réalisation de 6 lots sur une parcelle de 1885 m².

Avril 2024 : la commune vote l'échange de la parcelle de terrain de la cave coopérative contre 5 lots viabilisés par la commune sur la parcelle AH19 pour un montant de 800 000 euros.

Octobre 2024 version 3 : Montarnaud Mag n°12 - Le beau projet alternatif est abandonné pour des raisons financières et réapparaît sous forme de plusieurs bâtiments dont, au sein de la cave : un centre social et une salle des fêtes. Cette version 2 n'a pas été communiquée au conseil municipal avec les éléments nécessaires à une présentation convaincante*, ce qui n'a pas empêché un certain nombre de décisions municipales et de votes, toujours à la demande du maire.

- Avril 2024 mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Juin 2024 mission études de structure
- Novembre 2024 attribution du marché de démolition et missions diverses
- Décembre 2024 désignation du cabinet d'architecte
- Mars 2025 missions de contrôle et avenants aux marchés de démolition

Décembre 2024 : Grâce à mon insistance le maire reconnaît enfin que l'enveloppe des travaux évalués par le bureau d'étude atteindra la somme colossale de 7 000 000 d'euros TTC (soit 5,9 M€ HT) uniquement pour la réhabilitation de la cave. Ce qui en fait un projet à 10 000 euros du m² utile puisque pour ce prix-là nous aurons un centre social (200 m²) et une salle des fêtes (500 m²). Cela devient absurde d'autant que le maire ne répond pas aux questions écrites sur le devenir de la salle après construction alors que ce sont des éléments essentiels et fort couteux ...

Quel en sera l'usage vu que l'ancienne salle des fêtes est conservée ?

Concernant la programmation des spectacles de la future salle peut-on connaître les types de représentation envisagées en plus de celles que nous connaissons actuellement sur Montarnaud et qui nécessitent une telle salle ?

Quelles sont les prévisions budgétaires pour le fonctionnement de cet immense bâtiment en énergie, personnel, nettoyage, contrôles sécurité ERP, équipements scéniques ... ?

Février 2025 : Je m'inquiète de la dérive financière de ce projet et je ne suis pas le seul au sein du conseil municipal comme parmi la population. Lors du débat d'orientation budgétaire de janvier 2025 nous avons appris que, faute de dossier de subventions, le financement envisagé se résume à un emprunt de 6,4 M€ sur 20 ans ! Tout cela est contraire aux déclarations du conseil municipal de décembre 2024 qui promettait que le projet serait adapté si le niveau de subvention de 50% n'est pas atteint (soit 3 M€ HT).

On marche sur la tête et j'expose tout cela dans la presse (Midi Libre des 13 et 14 février 2025) en précisant qu'il existe une option nettement moins coûteuse ! La réponse du maire mélange tout sans contredire mes propos. Nous sommes dans l'impasse !

Avril 2025 version 4 : Montarnaud Mag 14 : le maire change encore une fois le projet sans en parler au conseil municipal. Cette fois le centre social sera déplacé pour se situer dans l'ancienne mairie et la nouvelle mairie prendra place dans la Cave ! C'est un projet nettement plus cher dont le cout n'est pas évoqué et dont les « bénéfices » pour la commune sont passés sous silence comme les alternatives plausibles. Une mairie aussi grande qui ressemblera à un palais, cela sert à quoi ?

Mai 2025 version 5 : Lors du conseil municipal du 26 mai le maire présente une décision municipale

pour une demande de subvention de la dernière chance soit 1,4 M€ au titre du fond friche sans fournir d'éléments sur le projet correspondant à cette requête. L'État ne donne pas l'argent sans contrepartie : est-ce que cela correspond à la création du CFA avec hébergement évoqué dans la presse en février ?

La confusion permanente est entretenue par les nombreuses déclarations du maire dont l'obstination est effrayante. Tout serait plus simple si le conseil municipal avait été consulté pour choisir le projet adapté à la commune, plutôt que de se trouver pris dans un engrenage dont il n'arrive pas à se sortir, fait de décisions approximatives et de dossiers sans cesse bâclés.

Cependant la situation n'est pas désespérée : nous pouvons interrompre le projet de réhabilitation maintenant !

1. Il restera une cave réparée et sécurisée qui pourra malgré tout accueillir des événements musicaux, sportifs, expositions, festivités (d'autres villages ont procédé ainsi).
2. **Il est encore temps d'étudier la construction d'une salle polyvalente neuve à côté de la cave (sur un terrain de 13 000 m² il y a de la place) pour un montant d'environ 2 M€.**
3. Et, si la mairie doit être déplacée, mettons là au centre du village ancien (en lieu et place de la salle des fêtes actuelle). Projet moins grandiose mais conforme aux engagements de la campagne électorale.

Cela nous ferait économiser plusieurs millions d'euros dont la commune à grand besoin pour poursuivre son développement.

Pour retrouver une légitimité le maire vous invite le 14 juin lors de la visite du chantier en présence du préfet et le 28 juin pour une séance de réponses organisée en Mairie. Cependant une réunion publique sans public et sans débat ne fait pas démocratie.

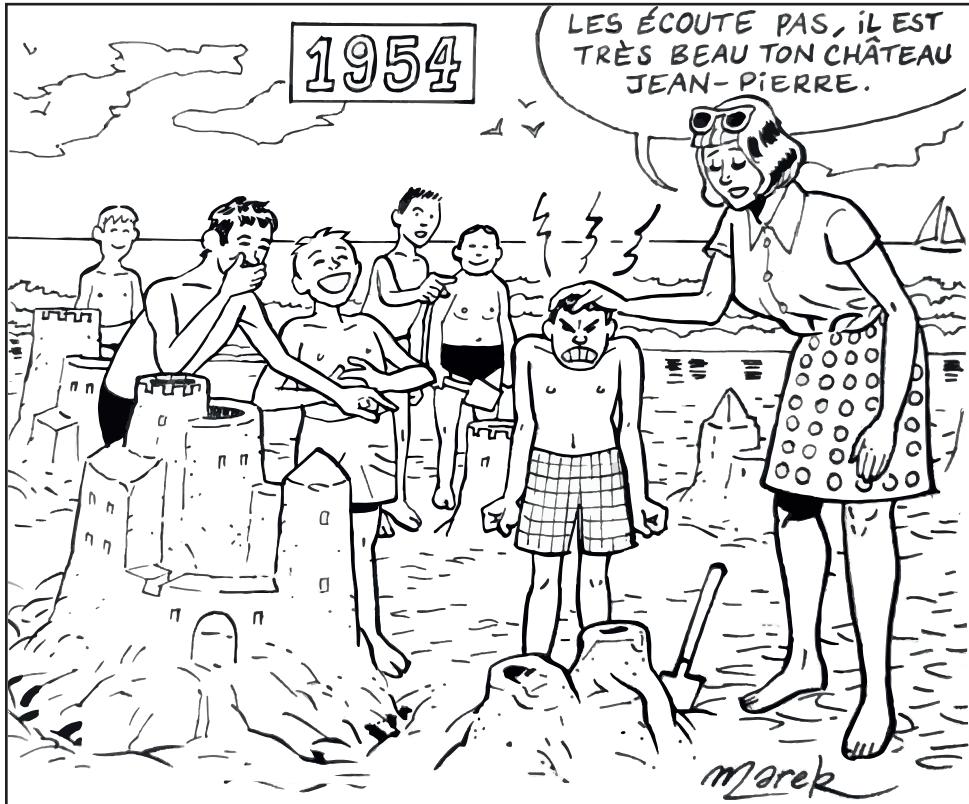
Parlez avec vos élus, ils ont besoin de vous entendre ! **La meilleure solution serait un référendum municipal.** Au final, il s'agit de nos impôts et ceux qui sont d'accord pour payer ce caprice doivent démontrer qu'ils représentent la majorité.

Denis TERRAILLON

d.terraillon@montarnaud.fr

Adjoint aux finances, aux ressources humaines et aux moyens généraux de 2020 à 2022 Conseiller Municipal de 2023 à 2026

* une présentation convaincante comprend : contexte et justification, objectifs, cout estimé, source de financement, impact économique et social, analyse des risques, calendrier prévisionnel, comparaison avec d'autres options, retours d'expérience, appui des parties prenantes.



TROPIKAL PIZZA

UN MASSACRE ORGANISE

Comment a démarré ton activité ?

J'ai démarré en 2005. À l'époque c'était M. Manero le Maire. Mon bail était renouvelable automatiquement tous les ans, il stipulait qu'il y avait possibilité de déplacer l'activité sur le site si besoin.

L'activité s'est elle bien développée ?

Hormis des problèmes de cambriolage, graffitis et autres, l'activité s'est bien développée. On avait fait le doublage de la pizzeria en bois, et tout se passait très bien avec M. Manero qui voyait mon développement d'un bon œil.

M. Cabello est arrivé ensuite. On a travaillé en partenariat avec lui, ça se passait très bien il nous avait même commandé des plats pour la mairie et son équipe lors de leurs réunions. J'ai commencé à avoir une clientèle habituée à Montarnaud, j'ai participé au club taurin, j'ai fait deux jeux de maillots pour l'équipe de foot. En fait j'étais investi dans tout ce qui se passait dans le village.

Le propriétaire de la cave a changé dans les années 2008, mais aucun changement pour mon activité.

Après 15 ans sans histoire les élections arrivent, dans quel état d'esprit es tu ?

Arrive à la fin du mandat de M. Cabello, j'étais à cette époque à des années lumière de comprendre que la cave coopérative serait un tel enjeux pour la suite. A l'époque j'étais très ami avec Paco IBANEZ et Anthony GARCIA, qui m'ont tous deux présenté Jean Pierre PUGENS.

Il est venu en me disant « Vous êtes le plus ancien commerce de montarnaud, qu'est ce qu'il faudrait faire pour qu'on puisse travailler ensemble, pour que Tropikal Pizza soit content dans l'avenir ? ». À l'époque, ce qui m'intéressait c'était mes deux amis, et puisque c'était eux qui me l'avaient présenté j'étais en confiance. J'ai donc poussé les clients indécis à voter pour lui, j'ai participé à son élection. Vous savez c'est un commerce familiale, on parle de tout et de rien sur ma terrasse.

Le covid a été très dur, 6 semaines de fermeture imposée, non éligible aux aides, j'ai beaucoup souffert. Avec Paco IBANEZ, au lieu de jeter ma marchandise nous avons décidé de vider les frigos pour faire des pizzas et les amener au personnel soignant de l'hôpital. C'était l'époque où on applaudissait sur nos balcons à 20h. Pugens m'avait appelé le lendemain pour me féliciter de ce geste.

Une fois Jean Pierre PUGENS élu, l'ambiance a changée ?

Au début de l'automne, un premier rdv avec le Maire m'a fait comprendre que la Cave coopérative était au centre de son projet. Il m'a dit « Je vais placer la mairie au centre de Montarnaud, et ce sera à la cave coopérative ». Je découvre lors de ce premier rdv qu'il veut me délocaliser.

Comment la situation a évoluée ensuite ?

En toute transparence, je lui ai donné mon bail mais je le sentais très changeant entre chaque rdv.

Un truc qui m'a interrogé est qu'il ne voulait jamais d'écrit. Tout était toujours oral avec lui.

En 2023, il vient faire une visite avec des architectes et il me dit « Tu vois Isidore, le projet prend de l'ampleur, fais moi une offre, mais je veux que cette offre vienne de toi, pas de tes avocats ». La discussion commence à se tendre car il me propose 10 000 € uniquement pour un déplacement en face du collège, en zone inondable, sans terrasse. Pour moi c'était un retour de 20 ans en arrière, j'ai donc fait venir un huissier pour constater que mon affaire n'était pas déplaçable. Je n'ai jamais eu une proposition écrite à cette époque, tout a toujours été à l'oral.

Je lui dis « J'ai donné 20 ans de ma vie, s'il te plaît offre moi une sortie honorable Jean-Pierre », ce à quoi il me répond « ok, j'en tiendrai compte ». Deux semaines plus tard, je recevais un courrier recommandé qui indique « Tout maintien sur place de votre activité conduira à une expulsion ... vous ne pouvez prétendre à aucune indemnité d'éviction ». Ce courrier a été envoyé alors que la mairie n'était pas encore propriétaire des lieux. La dessus le maire m'a sali sur facebook, j'étais anéanti.

De là quelle a été ta réaction ?

Cet automne, on se voit dans le bureau, il me dit « Profite bien, dès que je suis propriétaire j'empêcherai les gens d'accéder à ta pizzeria, ensuite je vais te couper l'électricité », à quoi je lui ai répondu « Pourquoi tu me fais ça, pourquoi tu veux le conflit alors qu'on a tout pour trouver un arrangement honnête ».

Et les travaux démarrent ?

Je reçois une lettre le 31 janvier qui m'annonce que le 7 février je devais dégager. J'avais une semaine pour déménager. Le 7 février il me coupe l'électricité, met des barrières. A partir de cette date le Maire est en roue libre. En mars, j'arrive à bloquer les travaux pendant 21 jours dans une procédure de référendum. Cette procédure est finalement rejetée, les travaux redémarrent. Dans un an, l'assignation sera jugée sur le fond, mais le mal est fait, tout est détruit.

Fin mai, je vais sur le chantier et le chef de chantier m'interdit l'accès, appelle la police. Il a le Maire au téléphone et me dit « ça fait 20 ans que personne peut te blairer à Montarnaud », ils ont tout fait pour me pousser à la faute mais j'ai réussi à me maîtriser, à garder mon sang froid.

Comment tu te sens aujourd'hui ?

J'ai une frustration énorme, je sens que ma santé est devenue fragile, j'ai perdu complètement confiance en moi. À 20 ans j'aurais pu rebondir, aujourd'hui j'en ai 50 je suis complètement détruit, j'ai tout perdu. J'ai halluciné des méthodes du bonhomme, de son arrogance, ce qui me fait le plus mal c'est que je l'ai aidé à se faire élire.

LE COIN DES BARBOUZES

Le conseil municipal a validé en avril 2024 l'achat du terrain de la cave, évalué 450 000 euros par les domaines, pour un montant de 800 000 euros ! Cette transaction bizarrement 350 000 euros au-dessus du prix correct a entièrement profité à OREMARINE. Peut-être que c'est pour cela qu'il n'est rien resté pour indemniser TROPIKAL PIZZA, ou peut-être qu'il est plus facile de s'en prendre à ceux qui ne peuvent pas se défendre...

Signez la

PETITION

Tout démarre lorsque les membres de Macondo décident de soutenir logistiquement un évènement contre les travaux du LIEN en octobre 2023, autoroute ecocide du siècle passé qui défigure la garrigue entre Saint gely et Bel-air. Nous savons tous que des zones commerciales vont désormais pousser comme des champignons à chaque rond point du tracé.

Cette contestation pacifique et citoyenne, portée par notre amour des derniers bouts de garrigue restant autour de Montpellier n'avait engendré aucune action illégale, n'avait entraîné aucune dégradation. Et pourtant c'est à partir de ce moment que le projet Macondo a sciement été décapité par Jean Pierre PUGENS, sans aucune raison valable.

Si le Mas Dieu est préservé, c'est parce que nos ainés se sont battus pour qu'il n'y ai pas de décharge, c'est leur combat gagné contre Georges FRECHE qui nous anime et nous oblige chaque jour.

Aux voeux du maire de montarnaud le 15 janvier 2024, M. DELAFOSSE déclare tranquillement "*Jean Pierre m'a connu avant que j'ai mon baccalaureat, c'est en ami que je veux saluer ton action (...) je t'aiderai à mettre fin aux occupations illicites du Mas Dieu qui dégradent, puis le temps venu nous travaillerons à un projet commun*". Aucun des deux n'est jamais venu nous voir, à ce jour aucune communication n'a été fait sur le fameux projet commun.

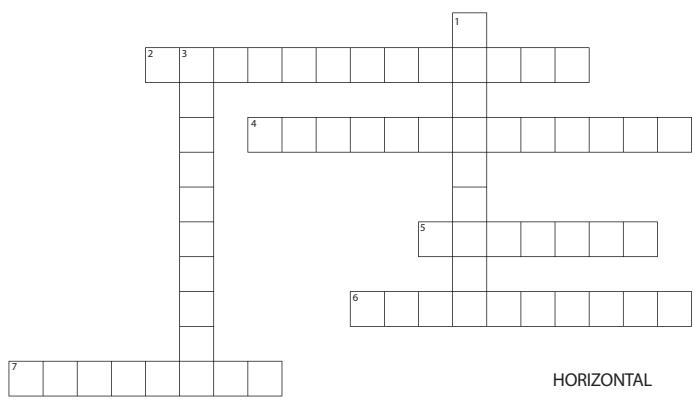
Viennent ensuite les intimidations de toutes sortes, puis les 25 000 € d'amende. La région, qui nous soutenait depuis le début financièrement, nous lâche soudainement et ne vient même pas à la médiation qu'elle avait elle-même organisée en sous préfecture. Elle impose ensuite à l'école ETRE (7 emplois / 123 jeunes formés à Macondo en 3 ans) de déménager. Aucune procédure n'est lancée devant la justice, ils réussissent à bloquer la subvention de 250 k€ que nous avions gagné pour développer la fabrique de territoire.

Le pot de terre contre le pot de fer.

Notre combat n'est pas pour sauver nos acquis, ce n'est pas une vengeance personnelle. Notre combat est celui contre l'injustice, contre l'arrogance des puissants ivres de leur pouvoir qui se permettent tout. Ils regnent grâce à notre résignation, mais aussi parce qu'il est plus simple d'engager des conflits quand c'est de l'argent public qui finance les avocats.

Appelez nous doux utopistes, une chose est sûr nous croyons encore à la justice de notre pays. Nous ne bougerons donc pas tant qu'elle n'aura pas donné son avis sur notre sort. Le jugement sur le délit urbanistique qui a détruit l'ensemble du projet, décidé unilatéralement par le Maire sans jamais être venu sur site, devrait avoir lieu à l'automne.

Si vous pensez que toute cette histoire n'avait pas lieu d'être, que les 27 emplois de Macondo auraient pu être sauvagardés, qu'une discussion aurait pu être menée sans conflit ouvert, qu'une médiation honnête aurait pu voir le jour, nous vous remercions de signer cette pétition.



HORIZONTAL

- 2 Régime politique qui contrôle tous les aspects de la vie publique et privée.
- 4 Système politique où le pouvoir est concentré entre les mains d'une seule personne.
- 5 Action de contrôler et de supprimer l'information.
- 6 Utilisation de la force pour maintenir le pouvoir.
- 7 Exercice absolu et arbitraire du pouvoir.

VERTICAL

- 1 Personne qui exerce un pouvoir absolu et autoritaire.
- 3 Soumission forcée d'un peuple par un régime autoritaire.

POINT JURIDIQUE

LA MÉDIATION, C'EST PAS SON TRUC

Une audience au tribunal administratif a eu lieu le 13 Novembre au cours de laquelle l'avocate de la mairie (aucun représentant de l'équipe municipale ne s'était déplacé) a difficilement tenté de justifier qu'une amende de 25 000 € avait été envoyée à Macondo sans visite du site par le Maire, ni aucune tentative de règlement à l'amiable. Pour rappel :

- Février 2022 : la DDTM passe pour constater une série d'installations non réglementaires et dresser un **PV d'infraction** urbanistique. Le Maire bloque la transmission du dossier, Macondo n'a connaissance des accusations qu'en décembre 2023.
- Mars 2024 : la mairie enclenche les 500 €/jour d'amende jusqu'à 25 000 euros alors que toutes les infractions ont été levées.
- Juillet 2024 : la DDTM fait un 2ème passage et constate que toutes les infractions ont été corrigées. Elle établi alors un **PV de constatation** que tout est désormais en ordre, la seule nouvelle infrastructure étant la bâche anti-incendie de 120 m³.

En appliquant une telle amende sans que l'infraction ne soit "caractérisée", la juge a posé des questions auxquelles l'avocate de la mairie a eu beaucoup de mal à répondre :

- "Ce type d'amende est prévue pour des construction sur terrain agricole ou extension complètement illégale. Dans le cas Macondo ils ont un bail, un permis et respectent le PLU, pouvez-vous nous expliquer ?"
- "En général, les mairies mettent 3 000 euros d'amende puis repassent voir si le fautif a réparé son infraction, en bonne intelligence. Vous n'êtes ni passé sur site avant, ni après, ni tenté un règlement à l'amiable. Vous avez envoyé l'amende sans vérifier qu'ils avaient ou non retiré les éléments notifiés par la DDTM, pourquoi ?"

Une médiation a alors été proposée par le tribunal administratif. Lors de la venue de la médiatrice à Macondo en septembre, nous lui avons dit que nous étions prêts à tous les compromis, à toutes les conditions pour sortir par le haut de cette impasse mortifère :

- Que Macondo finance et réalise un accès à l'eau (voir gazette #2)
- Que Macondo finance et réalise les voies d'accès
- Que la Mairie rentre au conseil d'administration du lieu pour donner ses prérogatives, puisse orienter les activités et avoir une voix au conseil d'administration.

Elle était ravie de démarrer une médiation avec des interlocuteurs aussi conciliants. En allant le lendemain à la mairie rencontrer M. Pugens, celui-ci lui a dit « *Soit nous faisons une médiation sur leur départ, soit cette médiation est terminée* ».

Simple, Basique.